

Programme de protection des animaux



Bienvenue dans le programme de protection des animaux de zooplus

De nombreux animaux souffrent de maltraitance ou n'ont pas de foyer et doivent être pris en charge par des associations de protection des animaux qui s'efforcent de leur trouver une nouvelle famille. Zooplus, désirant vivement aider les protecteurs des animaux, offre aux associations enregistrées et reconnues d'utilité publique, ainsi qu'aux refuges pour animaux et aux SPAs, une **réduction de 10 % sur toutes leurs commandes de nourriture, d'accessoires et d'équipement pour chien, chat, rongeur, poisson, oiseau ou cheval**, d'un montant supérieur à 79 euros !

Comment devenir membre du programme de protection des animaux ?

Pour vous inscrire, merci de nous envoyer les informations ci-dessous via notre **formulaire de contact** :

- Le nom complet de l'association, du refuge ou de la SPA.
- Le nombre d'animaux auxquels vous venez en aide chaque année.
- Un extrait du registre des associations où vous êtes inscrit.
- Votre déclaration en tant qu'association de loi 1901 parue au journal officiel.

Si vous ne disposez pas d'une version électronique de ces documents, vous pouvez également nous les faire parvenir par fax au 0805 102 851.

Déroulement après inscription :

- Après vérification de votre demande, nous vous enverrons une confirmation d'inscription au programme de protection des animaux de zooplus.
- Lors de votre prochaine commande sur zooplus, identifiez-vous grâce à l'adresse e-mail communiquée et à votre mot de passe. Vos informations personnelles apparaissent automatiquement et n'ont pas besoin d'être saisies à chaque fois.
- Pour des raisons techniques, la réduction spéciale est obligatoirement liée à la combinaison de votre adresse e-mail et de votre mot de passe. Aucune réduction ultérieure ne sera concédée si la commande a été passée avec d'autres identifiants.
- La réduction de 10 % sur toutes vos commandes d'une valeur supérieure à 79 euros est automatiquement déduite de votre facture.
- zooplus vous offre les frais de port et votre commande vous parviendra rapidement à l'adresse que vous nous avez communiquée dans votre espace personnel « mon zooplus ».
- Veuillez noter que la réduction spéciale pour les association de protection des animaux n'est pas cumulable avec d'autres bons d'achat. En effet, chaque client ne peut bénéficier que d'une seule réduction par commande.

Vous avez d'autres questions ?

Contactez-nous par mail grâce au **formulaire de contact**.